

L'information sur la production et la destination des boues n'est pas disponible pour l'ensemble du parc des stations d'épuration. En 1998, environ 50% des ouvrages représentant 90 % de la capacité installée ont communiqué ces informations.

A partir de 1999, en raison de la nouvelle réglementation en matière de calcul de prime pour épuration, l'information sur les destinations gagnera en précision.

Poursuivre toujours et encore la lutte contre la pollution



ORIENTATIONS FONDAMENTALES

Améliorer la gestion des sous produits de l'épuration

OBJECTIFS DU SDAGE

DEVENIR DES BOUES DES STATIONS D'ÉPURATION collectivités

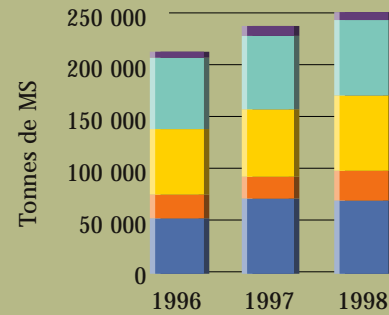
POLL 6

Production de boues

L'augmentation entre 1996 et 1998 du tonnage produit (+13,6%) résulte principalement de l'augmentation de la pollution éliminée (+9,6%), mais est aussi le reflet d'une meilleure connaissance des productions de boues.

Sur l'ensemble du bassin la répartition des destinations en 1998 est :

- 38% en valorisation agricole dont 10% sans contrôle réglementaire,
- 28% en incinération,
- 28% en décharge,
- 6% divers.

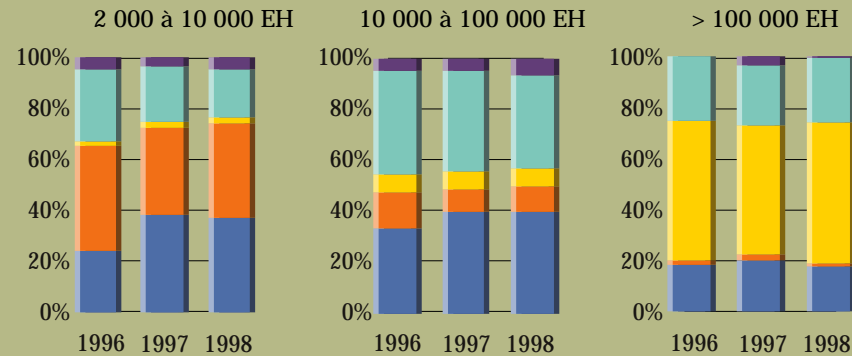


- Divers
- Valorisation agricole non contrôlée
- Incinération
- Décharge
- Valorisation agricole contrôlée

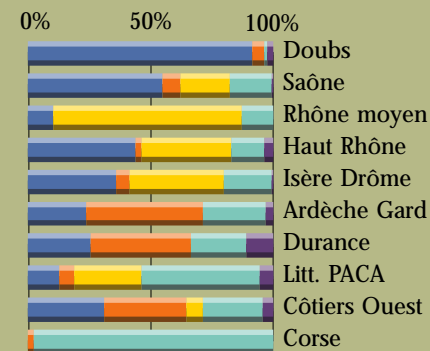
Destination des boues (en %) par tranche de capacité de station

La capacité de la station d'épuration influence la destination des boues :

- la valorisation agricole est très utilisée pour les petites capacités,
- la décharge et l'épandage contrôlé sont fréquents pour les capacités moyennes,
- l'incinération est prépondérante pour les grandes capacités.



Destination des boues (en %) par grand sous bassin en 1998

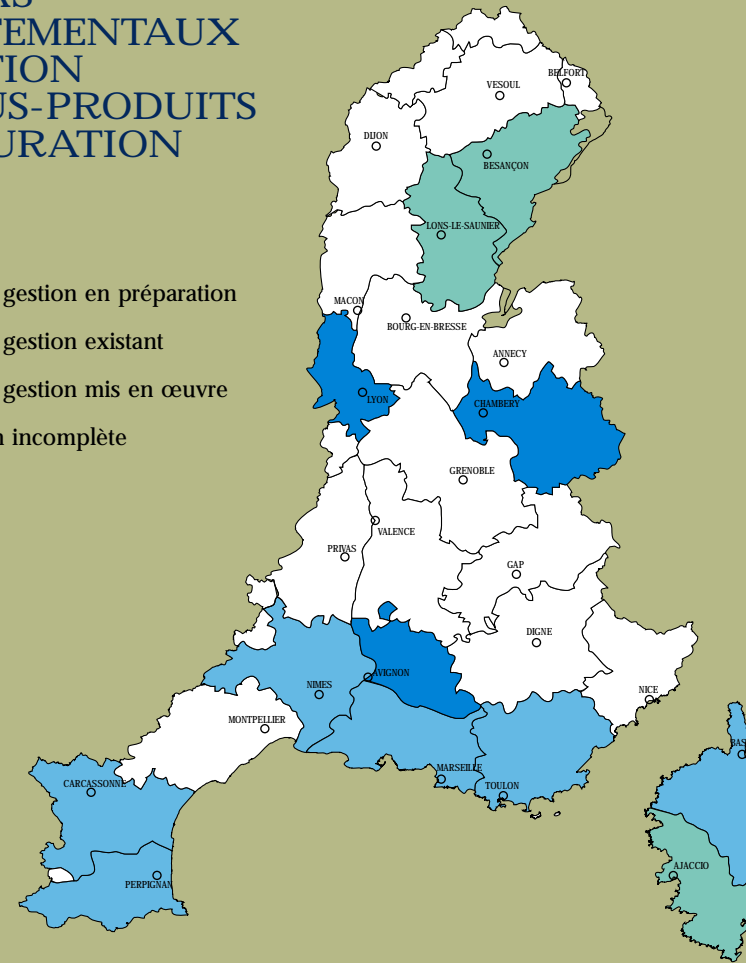


La destination des boues est fortement liée à la situation géographique du sous bassin. Ainsi l'épandage contrôlé est très répandu dans le nord du bassin, alors que l'évacuation en décharge ou en épandage non contrôlé est beaucoup plus répandue dans le sud. Le résultat sur le bassin Rhône Moyen est fortement influencé par les stations de St Fons et Pierre-Bénite qui incinèrent leurs boues.

SCHÉMAS DÉPARTEMENTAUX DE GESTION DES SOUS-PRODUITS DE L'ÉPURATION

POLL 7

- Schéma de gestion en préparation
- Schéma de gestion existant
- Schéma de gestion mis en œuvre
- Information incomplète



Les schémas départementaux de gestion des sous-produits de l'épuration visent à organiser la collecte et le traitement de ces sous-produits dans des sites spécialement équipés.

